

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 21 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, , Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Etienne Careil donne procuration Alexandre Vagnon

Paul Thiolière donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 15 janvier 2026

Secrétaire de séance : Noël Fraisse

OBJET : Promesse de bail emphytéotique

Cette promesse de bail est élaborée conformément aux articles L.451-1 à L.451-13 du code rural et de la pêche maritime entre le bailleur, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, et le preneur, l'association « Les Dahuttes »,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à signer la promesse de bail emphytéotique.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Noël Fraisse